

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 18 février 2019
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le dix-huit février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Christel CARPENTIER, adjoints au maire,
M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, M. Michel LEVIEUX, et Mme Annie LEFRANCOIS - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN
Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET

Absente excusée : Mme Magali GOY

Absentes : Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Aurore RAUCH et Mme Martine DECOOL.

Date de convocation : 12 février 2019.

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30, et donne lecture de l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Yvan BUNEL est élu secrétaire de séance.

➤ **Intervention des jeunes du Conseil Municipal des enfants**

Les jeunes soumettent au conseil municipal, le fruit du travail de l'assemblée du conseil municipal des enfants, leurs idées et suggestions.

➤ **Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 15 janvier 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité, après prise en compte des observations.**

Délibérations :

Finances – rapport d'orientations budgétaires 2019

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite à toutes les communes de rédiger un rapport d'orientation budgétaire avant l'adoption du budget primitif. Cet exercice permet d'avoir une vision précise de la situation budgétaire de la commune. Ce rapport est consultable à l'Hôtel de Ville et sur le site internet www.cany-barville.fr. Adopté à l'unanimité.

Médiathèque : appel à projets 2019 – devoir de mémoire – commémoration du 75^{ème} anniversaire de la libération

Le Département de Seine-Maritime lance un appel à projets – devoir de mémoire, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération de la France engagée le 06 juin 1944 par le Débarquement des forces alliées en Normandie. La commission Culture, en coordination avec la commission animations, organise un programme varié de manifestations proposées entre le 20 juin et le 21 septembre 2019 (spectacles de chansons et lectures, concerts, exposition et conférences). Le week-end du vendredi 30 août au dimanche 1^{er} septembre, sera le point « phare » de ces animations.

En allègement de la dépense prévisionnelle, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département de Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

Médiathèque : convention de partenariat avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour l'accueil des enfants du centre de loisirs – ALSH

Afin de permettre aux enfants accueillis au centre de loisirs – ALSH, d'accéder à la Médiathèque municipale « les Semailles », la commune de CANY-BARVILLE adopte une convention de partenariat avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, à titre gracieux. Les enfants pourront découvrir la médiathèque les Semailles, et emprunter des livres. Adopté à l'unanimité.

Camping le « clos des charmilles » - Labellisation « accueil vélo » - demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime pour l'aménagement d'un local vélos.

Dans le cadre de la poursuite de la démarche « qualité » entreprise au Camping « le clos des charmilles », et à la mise en service de la Véloroute du Lin, en septembre 2018, la commission camping, en sa séance du 02 octobre 2018 a acté le principe de son inscription en vue de l'obtention du label « accueil vélo ». Outre les structures d'accueil existantes, il est nécessaire d'offrir la possibilité aux cyclistes de déposer en un lieu sûr, leurs vélos et équipements. Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

Plan de désherbage : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, dite loi LABBE, impose aux communes la mise en place du zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017.

La commune de Cany-Barville a fait établir en 2012 par la FREDON, un diagnostic de ses pratiques phytosanitaires. Suite à cette étude, des investissements ont été réalisés.

Le plan de désherbage communal a été approuvé par délibération du conseil municipal en sa séance du 17 décembre 2018.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, il convient de se doter de matériel adapté.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département de Seine-Maritime et du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPFH). Adopté à l'unanimité.

Aide à l'acquisition de matériel de voirie - type balayeuse - demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

Afin d'entretenir la voirie communale, dont la longueur s'élève à 49 kms, en site urbain, semi-urbain et en campagne, il convient de se doter d'un matériel adapté.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département de Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

Défense incendie – attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – programmation 2018

Le conseil municipal approuve l'attribution d'un fonds de concours pour la mise aux normes d'hydrants – programmation 2018. Adopté à l'unanimité.

Défense incendie – mise aux normes d'hydrants – demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – programmation 2019

Afin de poursuivre la mise aux normes des poteaux incendie, la commission Travaux en sa séance du 1^{er} février 2019, propose une nouvelle programmation 2019. Le conseil municipal sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre. Adopté à l'unanimité.

Services espaces verts : cession d'une tondeuse

Le conseil municipal accepte l'offre de reprise d'une tondeuse par l'entreprise METO'CULTURE à Cany-Barville. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement d'un bail précaire – 33bis, place Robert Gabel

A la demande de Mme Hélène LELEU, sophrologue, installée au 2^{ème} étage, 33bis place Robert Gabel, le conseil municipal renouvelle du bail précaire, pour une nouvelle période d'une année. Adopté à l'unanimité.

Personnel communal – filière technique – instauration de la prime de service et de rendement aux agents de catégorie B.

Le conseil municipal décide d'attribuer la prime de service et de rendement (PSR) aux agents de la filière technique de catégorie A et B aux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et/ou techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} mars 2019. Adopté à l'unanimité.

Mise en œuvre du Règlement Général de Protection des données (RGPD)

Le règlement de l'Union Européenne n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abroge la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), et rend l'application obligatoire du RGPD – règlement général de protection des données, à compter du 25 mai 2018.

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixe les modalités d'application.

Le conseil municipal décide de s'engager dans une démarche de protection des données, en apportant un soin particulier aux traitements des données à caractère personnel. Il décide d'organiser une consultation publique pour sélectionner un organisme qui permettra la mise en œuvre de cette démarche. Adopté à l'unanimité.

Motion pour la défense de l'enseignement au Lycée de la Côte d'Albâtre

La mise en place de la réforme des lycées provoquent de nombreuses incertitudes quant à la répartition des heures de cours, et au maintien du nombre de spécialités. Le lycée de la Côte d'Albâtre risque d'être amputer des options facultatives comme le latin, les arts plastiques, la musique et l'éducation physique et sportive. Le dédoublement des classes ne sera plus envisageable, impliquant des cours de langue vivante avec plus de 30 élèves par classe. Avec cette baisse de dotations horaires (56 heures d'enseignement en moins), représentant trois suppressions de poste d'enseignants, une classe de première risque d'être supprimée à la rentrée de septembre 2019. Cette fermeture impliquera l'année suivante, une fermeture d'une classe de terminale.

Cette réorganisation est la conséquence de décisions budgétaires. Les élèves devront s'ils souhaitent suivre leur cursus avec options, partir vers des lycées limitrophes. Les enseignants appellent à la grève pour alerter les instances décisionnelles de cette dégradation de la qualité de l'enseignement en milieu rural.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal est invité à délibérer pour déposer une motion, qui sera transmise à Mme l'Inspectrice d'académie des services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime, à Mme la Préfète de Région Normandie, et à M. le Président de Région Normandie :

- le conseil municipal de la commune de CANY-BARVILLE demande la poursuite d'un enseignement de qualité au Lycée de la Côte d'Albâtre, par le maintien de l'offre des options aux élèves de première et terminale,
- Demande le maintien des dotations budgétaires pour un enseignement qualitatif, et diversifié en matière d'offres d'options facultatives,
- Demande un traitement équitable du lycéen sur le territoire normand, pour lui garantir toutes ses chances devant les épreuves du baccalauréat,
- Réaffirme sa volonté d'un enseignement qualitatif en milieu rural, offrant une égalité des chances pour les jeunes du territoire.

Adopté à l'unanimité.

AGENDA

- Mardi 26 février 2019 à 18h30 – salle des mariages – Grand Débat National – thème : la fiscalité et les dépenses publiques
- Vendredi 1^{er} mars 2019 à 18h30 – salle des mariages – Grand Débat National – thème : Démocratie et citoyenneté
- Lundi 04 mars 2019 : concours agricole du lundi gras
- Mercredi 06 mars 2019 à 18h30 – salle des mariages – Grand Débat National – thème : L'organisation de l'Etat et des services publics
- Dimanche 28 avril 2019 : repas des anciens – salle Daniel Pierre

Prochains conseils municipaux :

- Lundi 11 mars 2019 – séance à 18h30
- Lundi 25 mars 2019 – séance à 20h30

La séance est levée à 22h40.

Fait à Cany-Barville, le 19 février 2019

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT